

24 Mai 2021

M. Frans Timmermans, Vice-président exécutif pour le Pacte Vert pour l'Europe  
M. Didier Reynders, Commissaire à la Justice  
Commission européenne, Rue de la Loi 200, Bruxelles

**Concernant : Soutien des ONG aux plans de la Commission européenne sur la Gouvernance d'Entreprise Durable et réponse aux critiques**

Cher Vice-président exécutif Timmermans,  
Cher Commissaire Reynders,

Notre société est confrontée à une série de défis et de crises systémiques sans précédent : changement climatique, épuisement des ressources, dégradation de l'environnement, croissance des inégalités, conditions de travail injustes et abusives, pour ne citer que certains des plus importants et urgents.

L'Union Européenne a entrepris de transformer un modèle d'économie et de développement insoutenable en un système plus juste, plus équitable et plus respectueux de l'environnement, grâce à la feuille de route ambitieuse définie dans le Pacte Vert pour l'Europe.

A la jonction des consommateurs, des investisseurs, des travailleurs, des scientifiques et du marché mondial, les entreprises jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Pacte Vert pour l'Europe et dans la construction d'un avenir durable. Cependant, les incitations, les mesures et mécanismes de responsabilité qui sous-tendent leur gouvernance ont traditionnellement été définis en fonction des seules performances financières.

**Nous saluons et soutenons fermement l'intention de la Commission de lancer une initiative sur la Gouvernance d'Entreprise Durable pour remédier à ces lacunes.** En particulier, nous reconnaissons le rôle que vous avez joué dans la promotion de cette initiative et votre engagement à proposer des solutions garantissant la prise en compte des enjeux de durabilité à tous les niveaux de prise de décision des entreprises, ainsi que la mise en place de mécanismes de responsabilité afin de prévenir et remédier aux impacts négatifs générés par leurs activités.

L'initiative de la Commission visant à clarifier le rôle des administrateurs dans la supervision de la réponse des entreprises aux risques de durabilité et aux impacts négatifs sur les personnes et la planète - et à réaligner les incitations à cet égard - s'est récemment heurtée à l'opposition de certains investisseurs et associations d'entreprises, qui ont exprimé leurs inquiétudes quant au fait que ces réformes pourraient nuire à la fois aux intérêts des actionnaires et à leurs propres performances financières.

**L'implication des administrateurs, c'est-à-dire de ceux qui dirigent et pilotent les entreprises, est primordiale pour garantir que les entreprises soient en mesure d'évaluer et de prendre les décisions stratégiques nécessaires en matière de gestion et de surveillance des risques et impacts liés à la durabilité, tant du point de vue de leur propre réussite que de celui de leurs responsabilités envers la société.**

S'attaquer à des problèmes tels que le changement climatique ou les atteintes aux droits de l'homme et à l'environnement dans les chaînes de valeur mondiales nécessite souvent de profonds changements à la stratégie, la planification financière et, le plus souvent, au modèle d'entreprise lui-même. Cela nécessite l'engagement des administrateurs à des niveaux hiérarchiques plus élevés que les équipes RSE des entreprises, ainsi que des décisions et des actions qui vont bien au-delà des responsabilités de ces équipes. En outre, une meilleure intégration des questions de durabilité dans la gouvernance des entreprises augmentera leur résilience et leur préparation aux défis d'aujourd'hui et de demain, ainsi que leur capacité à saisir les opportunités résultant de la réorientation sans précédent des capitaux publics et privés vers la transformation du climat et la durabilité.

**Récemment, des leaders du monde des entreprises et des investisseurs ont [publiquement soutenu](#) l'initiative de l'Union Européenne sur la Gouvernance d'Entreprise Durable, avec le support de plus de 90 experts en droit des sociétés et universitaires.** Des études récentes démontrent également la nécessité et la faisabilité d'une telle action :

- [Les résultats](#) de la consultation publique de la Commission européenne sur l'initiative de gouvernance d'entreprise durable, publiés la semaine passée, montrent un soutien massif (86 %) à l'intégration des risques, des impacts et des opportunités liés au développement durable dans la stratégie, les décisions et la surveillance de l'entreprise (70 % des répondants représentant des entreprises individuelles et des associations professionnelles).

- Cependant, à l'heure actuelle, les stratégies des entreprises ne reflètent pas de manière adéquate les risques liés à la durabilité identifiés dans les rapports annuels des entreprises. Les résultats de [l'analyse des rapports de durabilité de 1000 entreprises de l'Union Européenne \[1\]](#) révèlent que :
  - Moins de 15 % des entreprises intègrent des considérations de durabilité dans leur stratégie de cœur de métier, dans les discussions du conseil d'administration et les mesures de performance.
  - Seul un tiers des entreprises communiquent sur leurs objectifs climatiques. Elles sont encore moins nombreuses (13 %) à justifier leur alignement avec l'accord de Paris et des objectifs scientifiquement établis, ou à prendre en compte les risques liés au climat sur tous les horizons temporels pertinents (6 %).
  - Seuls 3,6 % des entreprises sont en mesure de démontrer qu'elles maîtrisent efficacement leurs impacts liés aux droits de l'homme, alors que plus de la moitié d'entre elles (55 %) identifient des risques en la matière.
- Les critères de durabilité et de long terme restent minoritaires dans la rémunération des cadres et la gouvernance d'entreprise, par exemple :
  - En 2019, pour les [entreprises françaises du CAC40](#), moins de 10 % de la rémunération des PDG était liée à des critères non financiers ou à long terme (alors que 67 % étaient directement liés aux résultats financiers à court terme). Seule une minorité d'entreprises utilise des critères distincts liés à un objectif en matière de réduction des émissions, représentant en moyenne environ 3,5 % de la rémunération du PDG.
  - En 2018, les deux plus grandes entreprises britanniques cotées en bourse dans le secteur de l'énergie ont dépensé 14 fois (BP) et au moins 11 fois (Shell) autant pour leurs actionnaires qu'elles ont investi dans des activités bas carbone. La même étude a révélé que les quatre plus grandes entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons ont versé près de 14 milliards de livres sterling à leurs actionnaires, soit plus que leur bénéfice net (12,7 milliards de livres sterling). Pour mettre cela en perspective, un dixième seulement de ce versement aux actionnaires suffirait à porter le salaire de 1,9 million de travailleurs agricoles dans le monde à un niveau décent.
  - En 2020, le constructeur automobile allemand BMW a versé plus de [1,6 milliard d'euros de dividendes](#), bien qu'il ait demandé des subventions au gouvernement allemand et qu'il se soit appuyé sur des plans de licenciement soutenus par l'État.
  - Plus de [la moitié des administrateurs de banques européennes](#) sont affiliés à des entreprises et organisations fortement carbonées, 61 % des administrateurs dans 15 conseils d'administration risquant d'être en conflit d'intérêts sur les sujets liés au climat - plus d'un tiers de ces administrateurs occupant actuellement des fonctions dans des entreprises et organisations polluantes.

### **Le prix de l'inaction est trop élevé pour notre planète, notre société et nos entreprises.**

L'initiative de la Commission européenne est essentielle afin de clarifier les attendus quant à la manière dont les administrateurs devraient s'emparer de la question de la durabilité et afin de garantir que des mesures significatives soient effectivement prises. C'est non seulement nécessaire pour assurer le succès des initiatives parallèles sur la diligence raisonnable et l'amélioration des rapports de durabilité, mais c'est également indispensable en soi pour permettre aux entreprises d'être réellement durables.

Les réformes envisagées par la Commission pour clarifier le rôle des administrateurs dans la supervision des enjeux de durabilité, de vigilance et de diligence raisonnable sont fondées sur les bonnes pratiques existantes, et sont en cohérence avec les principaux aspects du droit des sociétés et des codes de gouvernance d'entreprise existant en Europe. Bien que ceux-ci varient d'un État membre à l'autre, les propositions de la Commission s'inscrivent globalement dans le cadre des obligations existantes des administrateurs. Cela permet aux États membres et aux entreprises d'intégrer les réformes législatives proposées en fonction de leur droit national et de leurs pratiques spécifiques.

Ainsi, nous demandons à la Commission de présenter une proposition législative ambitieuse détaillant le rôle des administrateurs dans la mise en œuvre des principes fondamentaux de transparence, de vigilance, et de responsabilité des entreprises.

De plus, nous exhortons respectueusement les gouvernements nationaux, les grandes entreprises et les PME à s'engager dans un dialogue constructif avec les décideurs politiques et les autres parties prenantes afin de construire le meilleur cadre de Gouvernance d'Entreprise Durable possible pour l'Union Européenne, plutôt que d'essayer d'étouffer le débat à son commencement.

Notes de fin :

- [Lettre en version originale \(anglais\)](#)
- Alliance for Corporate Transparency : [Recherche 2019 sur les divulgations en matière de durabilité de 1000 entreprises de l'UE conformément à la directive européenne sur les rapports non financiers.](#)
- Etude Oxfam : [Salaires des pdg du cac 40 : la bourse ou le climat ? Comment la rémunération des dirigeants du CAC 40 incite au court-terme au détriment du climat](#)
- Lettre ouverte: "[Call to Action on Sustainable Corporate Governance](#)"
- Article du Institute for Human Rights and Business, Business and Human Rights Resource Centre, World Benchmarking Alliance "[Responsibility from the top down: Why human rights due diligence must be a mandated concern of corporate boards](#)"

[1] En France, ce rapport est intitulé Déclaration de Performance Extra Financière.